

CCE – 050M
C.P. – P.L. 40
Organisation et
gouvernance scolaires

MÉMOIRE

Regroupement des commissions scolaires
du Bas-St-Laurent

Regroupement des commissions scolaires
de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

Regroupement des commissions scolaires
de la Côte-Nord

Présenté à

La Commission parlementaire de la Culture et de
l'Éducation

PROJET DE LOI 40

13 novembre 2019

TABLE DES MATIÈRES

| | Page |
|---|-------------|
| Résumé | 3 |
| Introduction | 4 |
| Gouvernance selon le projet de loi 40 | 6 |
| <u>Premier constat</u> – Les conditions entourant la tenue des élections scolaires | 6 |
| <u>Deuxième constat</u> – Le taux de participation ne fait pas foi de tout en démocratie | 7 |
| Représentativité selon le projet de loi 40 | 9 |
| Indépendance, légitimité et crédibilité des membres assurant la gouvernance | 11 |
| Économie de coût selon le projet de loi 40 | 14 |
| Subsidiarité, encadrements, reddition de comptes et bureaucratie | 15 |
| Donner à ceux qui connaissent les enfants par leur nom plus de pouvoir. Vraiment ? | 17 |
| CONCLUSION | 18 |
| ANNEXE 1 Tableaux de situation pour le Bas-St-Laurent..... | 21 |
| ANNEXE 2 Recommandations | 22 |

RÉSUMÉ

La teneur de notre mémoire présente la réalité de l'Est-du-Québec où l'occupation du territoire et la vitalisation de nos milieux par l'éducation sont une préoccupation constante de toutes instances politiques locales : commissions scolaires, municipalités et MRC.

Nous traitons d'abord de l'importance d'une gouvernance reliée au système éducatif local par une instance politique. Nous exposons aussi des causes explicatives au faible taux de participation aux élections scolaires. Ce fait n'entache en rien la qualité de la gouvernance scolaire actuelle : les élus sont indépendants, légitimes et crédibles.

Nous terminons le mémoire sur trois (3) sujets secondaires :

- Les prétendues économies générées par le Projet de loi 40;
- La prétendue diminution de la bureaucratie;
- La prétention de donner plus de pouvoirs à l'école.

De plus, vous retrouverez à l'annexe 2, les cinq recommandations incluses dans le mémoire.

INTRODUCTION

Fort de notre culture de collaboration, les commissaires du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie, des Îles-de-la-Madeleine et de la Côte-Nord (135 représentants élus par la population) ont décidé de s'unir pour vous remercier, d'abord, d'avoir accepté de nous entendre et, surtout, pour mieux vous sensibiliser aux problématiques des dites «régions éloignées, peu peuplées et souvent défavorisées», mais qui sont également des régions-ressources extrêmement importantes pour le développement du Québec.

Nos régions couvrent un territoire de 279 122 km² (21 % du Québec) utilisant quotidiennement plus de 2 550 km de route et desservant une population de près de 440 000 habitants. Plus concentré dans le Bas-Saint-Laurent, mais longeant davantage « la mer » sur la Côte-Nord, en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine¹, nous offrons des services éducatifs à près de 43 000 élèves fréquentant 242 écoles du secteur jeunes et à 11 836 élèves aux secteurs des adultes et de la formation professionnelle et cela dans 36 centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle.

Pour illustrer davantage l'ampleur de nos territoires, il faut parcourir un aller-retour Ottawa-Gaspé qui vous permettrait alors de rencontrer en moyenne 17 élèves du secteur jeune par kilomètre.

Voilà le défi relevé jour après jour par les commissions scolaires de l'Estuaire, du Fer, de la Moyenne-Côte-Nord, des Îles-de-la-Madeleine, René-Levesque, des Chic-Chocs, des Monts-et-Marées, des Phares, du Fleuve-et-des-Lacs et de Kamouraska-Rivière-du-Loup.

¹ La densité moyenne de la population sur nos trois territoires est de 4,6 habitants par km² comparativement à 4073,9 à Montréal, à 139,9 en Montérégie et à 40,8 dans la région de la Capitale. Les données ont été prises sur le site de l'Institut de la statistique du Québec :

http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region_00/region_00.htm

Ensemble, nous assurons la saine gestion de plus de 725 M\$ qui contribuent de façon importante à la vie économique de nos trois régions. Nos 9000 employés contribuent aussi activement à l'occupation et à la vitalité du territoire. **Cela fait de nos organisations, les employeurs les plus importants et les plus stables dans nos régions.** Nous offrons des emplois à l'année dans un milieu où le travail saisonnier conditionne nos modes de vie et amène dans son sillage un taux de décrochage scolaire important, surtout chez nos garçons, mais qui se résorbe graduellement entre autres, par une offre de formation professionnelle diversifiée sur nos territoires respectifs.

Déjà, en 2016 lors de la commission parlementaire sur le Projet de loi 86, traitant aussi de gouvernance, nous avons mentionné qu'une modification des structures devait conduire à l'amélioration de la qualité des services offerts à la population qui se mesure par une augmentation de la réussite des élèves et l'augmentation de la scolarité de la population que l'on dessert. **À cela vient s'ajouter une problématique de recrutement du personnel, toutes catégories confondues, sur nos territoires qui devient une obsession régionale que le Projet de loi 40 ne contribue pas à résoudre.**

De plus, la persévérance et la réussite scolaires sont les préoccupations constantes des élus scolaires tout comme l'occupation du territoire et la vitalisation de nos milieux par l'éducation. Nos actions politiques portent fruit et nous font vivre des réussites.

Nous avons choisi de faire l'analyse du Projet de loi 40 principalement sous l'éclairage des réalités et des particularités de nos différents milieux ainsi que de l'expérience acquise dans le contexte actuel.

GOVERNANCE SELON LE PROJET DE LOI 40

Pourquoi revoir la gouvernance?

Parce que le taux de participation est faible !

L'actuel gouvernement, malgré sa majorité de sièges, n'a été élu que par 24 % des électeurs inscrits². Peut-il retirer à 76 % de la population le droit démocratique d'élire le conseil des commissaires de sa région, sans une évaluation plus complète et de façon moins partisane? De notre côté, nous avons fait une réflexion portant sur ce faible taux de participation dans nos milieux.

Depuis déjà quelques années, les « crieurs aux loups » qui ne répètent que ce qu'ils entendent sans vraiment vérifier l'impact de leurs propos se sont permis de dénigrer la seule instance démocratique québécoise où, entre autres, il y a parité homme femme.

PREMIER CONSTAT - Les conditions entourant la tenue des élections scolaires.

Nous croyons que les conditions dans lesquelles les électeurs sont invités à voter ont des impacts certains au regard des éléments suivants :

- Aucun média national tant écrit que télévisuel ne couvre les débats scolaires dans nos régions. La couverture régionale est aussi réduite étant donné le sous-financement des médias régionaux depuis plusieurs années.
- Les budgets pratiquement inexistantes pour promouvoir les élections scolaires sur nos territoires sont un frein à mieux faire reconnaître la démocratie scolaire auprès de nos communautés (exemples : l'incapacité des candidats à se payer de la publicité dans les journaux locaux qui privilégient les rencontres personnelles ou en sous-groupe, font du porte-à-porte pour convaincre les gens de voter pour eux).

² https://www.electionsquebec.qc.ca/provinciales/fr/resultats_2018.php. Le 24 % correspond au fait que 1 509 455 personnes ont voté pour la CAQ sur 6 169 772 électeurs inscrits.

De plus, le maigre 35 000 \$ de publicité prévu au niveau national en 2014 contre 500 000 \$ pour les élections municipales de 2017 a certainement aussi un impact.

- L'exemple donné par le caucus d'un parti politique et repris à grand renfort par tous les grands médias nationaux du Québec n'a pas favorisé la participation citoyenne et nous citons :

« Nous avons décidé que nous n'irons pas voter aux élections scolaires », a annoncé le député de Chambly, Jean-François Roberge, porte-parole de la CAQ en matière d'éducation. « C'est la façon pour le gouvernement d'entendre le désir de revoir l'administration scolaire », a-t-il ajouté.

« Si quelqu'un trouve que les élections scolaires et les commissaires sont d'une utilité incroyable, qui justifie les [20] millions dépensés, qu'il aille voter », lance Jean-François Roberge. ³

DEUXIÈME CONSTAT – Le taux de participation ne fait pas foi de tout en démocratie.

Pour faciliter une meilleure compréhension et ainsi mieux imaginer notre constat, nous nous sommes servis de l'exemple du territoire du Bas-Saint-Laurent. Nous avons analysé le taux de participation pour les deux élections qui ont lieu un dimanche. Nous nous sommes demandé pourquoi le taux de participation fut plus élevé aux élections municipales de 2017 qu'aux élections scolaires de 2014?

Notre analyse, dont vous retrouvez les données à l'annexe 1, démontre que pour un même territoire, il y a eu 45 postes à combler aux élections scolaires contre 866 postes aux élections municipales. Il y a donc eu près de 20 fois plus de postes à combler au palier municipal ce qui suscite, par le fait même, plus d'intérêt dans la population.

Si on regarde le nombre de postes où les candidats ont dû faire campagne, il y a eu 21 postes aux élections scolaires contre 290 postes aux élections municipales sans compter les 19 postes laissés vacants aux élections municipales faute de candidats.

³ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/689021/deputes-caq-elections-scolaires-vote>

Le nombre de personnes en élection et la publicité gouvernementale aidant ont influencé positivement le taux de participation malgré que seulement 33 % de postes sont allés en élections municipales contre 47 % des postes lors des élections scolaires.

Donc, au palier scolaire tous les postes ont des candidats ce qui montre un intérêt pour œuvrer à la gouvernance scolaire. Le palier municipal obtient un plus haut taux de participation parce qu'il y a une meilleure couverture due au nombre important de candidats et au budget gouvernemental de publicité. Imaginez un peu si nous pouvions tenir des élections conjointes avec le secteur municipal ? Imaginez les économies qui pourraient être réalisées si les deux élections avaient lieu en même temps.

De plus, le rapport du comité d'experts Champoux-Lesage⁴ affirmait en 2014, il y a seulement 5 ans, que l'abolition des commissions scolaires n'était ni souhaitable, ni souhaitée. De son côté, le Conseil supérieur de l'Éducation mentionnait en 2016 (il y a seulement 3 ans) :

« Le Conseil a toujours soutenu une démocratie scolaire électorale et défendu la valeur du suffrage universel comme un moyen d'exercer un contrôle démocratique qui offre, à maints égards, la meilleure garantie de consolidation des valeurs collectives à la base de notre système d'éducation. »⁵

Pour nous, l'éducation est un bien public qui appartient à toute la société et non seulement aux parents dont un enfant fréquente une école. Il serait préférable de travailler tous ensemble à l'amélioration du taux de participation.

Recommandation 1

Nous recommandons au ministre de l'Éducation de surseoir à l'abolition des commissions scolaires et des élections scolaires pour tenir simultanément des élections conjointes avec le secteur municipal.

⁴ Rapport du comité d'experts sur le financement, l'administration, la gestion et la gouvernance des commissions scolaires, Mai 2014, Chapitre 2, page 40.

⁵ Mémoire du Conseil supérieur de l'éducation concernant le projet de loi no 86 visant à modifier l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires, Mai 2016, page 12.

Au-delà des modalités, une grande question subsiste: est-ce qu'on améliore l'efficacité de la démocratie en éliminant un processus démocratique?

REPRÉSENTATIVITÉ SELON LE PROJET DE LOI 40

Nous constatons que le Projet de loi 40 viendra mettre fin aux circonscriptions électorales. Pour nous, il nous apparaît essentiel de les maintenir afin de s'assurer que la représentation des administrateurs à l'éventuel conseil d'administration provienne de toutes les communautés. Plusieurs commissaires actuels peuvent vous témoigner que des parents préfèrent les rejoindre pour leur exposer une situation et obtenir des conseils sur la meilleure façon d'obtenir satisfaction. L'apport du représentant élu contribue de façon importante dans la confiance qu'a la population dans le système scolaire. Sans circonscription électorale, il est plausible de penser, du moins sur nos vastes territoires et pour des questions pratiques, que les membres qui siègeront au conseil d'administration habiteront près de l'éventuel Centre de services situés souvent dans les milieux plus urbains.

Malgré leur bonne volonté, ces administrateurs non élus par tous, habitant en milieu urbain, auront-ils à cœur, autant qu'un commissaire élu par sa communauté, l'occupation du territoire? Travailleront-ils, comme nous le faisons chaque année, pour maintenir les élèves dans des écoles près de chez eux? Prendront-ils exemple sur les élus de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs qui maintiennent une organisation de 41 écoles pour 3 595 élèves ou encore ceux de la Commission scolaire de l'Estuaire qui maintiennent la dernière école de village avec cinq élèves?

Bien sûr que cela demande de l'ouverture de la part du personnel de nos commissions scolaires, car rares sont les enseignants ayant une classe d'un seul niveau, rare les professionnels qui n'ont que des écoles à proximité de leurs bureaux, rare les directions qui n'ont qu'une école à s'occuper. Il serait, pour plusieurs d'entre eux, plus agréable d'avoir un seul niveau ou être affectés dans une seule école.

Nous le comprenons, mais nous privilégions politiquement la proximité des services, surtout pour les jeunes enfants, en les offrant dans les différentes communautés. De plus, la fermeture d'une école a un impact réel sur la viabilité future du village d'où l'importance pour le milieu scolaire de travailler à la vitalisation et à l'occupation du territoire.

Par ailleurs, les gouvernements locaux, avec leurs élus au suffrage universel que sont les commissions scolaires, assurent aux citoyens une participation démocratique dans la gouvernance des services en éducation. En région, nous sommes tous en mesure de constater que les grandes questions sont traitées au niveau provincial et que la tendance est à l'analyse et à une réponse normée pour les milieux urbains en fonction d'une réalité qui n'est pas toujours la nôtre. Pour nous, la représentation par un élu branché sur les besoins et intérêts du milieu et devant répondre de sa gestion aux gens du milieu demeure la façon la plus efficace de répondre aux attentes des citoyens électeurs⁶.

Nous insistons sur l'importance du principe de la représentation territoriale au conseil des commissaires de toutes les communautés par un mode électif adéquat.

En n'étant plus des personnes élues par toute la population, il sera plus difficile pour les éventuels conseils d'administration de faire des représentations politiques auprès du ministère. Ces dernières ont pourtant conduit à des améliorations importantes dans nos milieux. À titre d'exemples :

- l'ajout de nouveaux programmes de formation professionnelle et le réaménagement des espaces pour offrir ces programmes aux Îles-de-la-Madeleine;
- la construction de gymnases dans les écoles où il n'y en avait pas, notamment à Petit-Matane;
- la construction d'une nouvelle école à Rimouski;
- de nouvelles options en formation professionnelle à Sainte-Anne-des-Monts;

⁶ Art. 176.1 de la LIP précise « (...) les membres du conseil des commissaires ont notamment pour rôle : 1^{er} (...) d'informer le conseil des commissaires des besoins et des attentes de la population dans leur circonscription ou dans leur milieu. »

- l'aménagement d'un auditorium dans une école secondaire en Pavillon des arts en partenariat avec la ville de Forestville, le ministère de la Culture et Patrimoine Canada.

Il sera peut-être aussi plus difficile de négocier avec les élus municipaux et autres partenaires si les interventions ne viennent que des gestionnaires de l'éventuel Centre de services scolaire. Des ententes de collaboration comme ils en existent à Rivière-du-Loup, dont celle du Stade Multisport, à la suite d'une autorisation d'emprunt, seront peut-être plus décrétées que négociées.

Il est normal que les élus, représentants de leur communauté, travaillent au bien-être de tous leurs concitoyens et au développement économique de nos régions.

Nous insistons donc aussi sur l'importance de l'actuel pouvoir d'intervention politique des membres du conseil des commissaires auprès d'autres instances politiques afin d'améliorer la persévérance et la réussite des élèves, de contribuer aux développements social et économique de son milieu ainsi qu'à la vitalisation et à l'occupation de son territoire.

INDÉPENDANCE, LÉGITIMITÉ ET CRÉDIBILITÉ DES MEMBRES ASSURANT LA GOUVERNANCE

Bien que nous ne soyons pas une compagnie à « actions », notre réflexion sur la gouvernance s'est en partie inspirée de la 10^e prise de position de l'Institut de la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP), qui préconise que chacun des membres du conseil d'administration doive agir de façon **indépendante**, être **légitime** et **crédible**⁷.

La **légitimation** émane notamment du processus de nomination. Actuellement, tout citoyen qui veut participer à la gouvernance de l'éducation dans son milieu peut le faire en posant sa candidature dans une circonscription électorale.

⁷ <https://igopp.org/dindependant-a-legitime-et-credible-le-defi-des-conseils-dadministration/>

En procédant à son élection (avec ou sans opposition), ce sont ses concitoyens qui se prononcent sur sa légitimité ainsi que sur sa capacité à devenir crédible. C'est exactement **la même chose pour un député à l'Assemblée nationale** ainsi que pour les élus municipaux. Ce n'est certainement pas à leur futur employé⁸ de trancher s'ils sont admissibles ou pas à un poste au sein du conseil d'administration. S'il y a un différend, est-ce que le ministre va se donner le pouvoir de trancher? De juger?

Pourquoi, du jour au lendemain, les parents qui n'ont plus d'enfants à l'école, mais qui ont siégé sur les conseils d'établissement et qui connaissent les rouages scolaires deviennent-ils non légitimes pour obtenir un poste à l'éventuel conseil d'administration? Pourquoi une direction d'école à la retraite ou un ex-gestionnaire scolaire ne sont pas légitimes? D'un gestionnaire d'entreprise retraité? Notre système éducatif a-t-il les moyens de se priver de l'expertise de ses citoyens? L'éducation ne doit-elle pas être soutenue par l'ensemble de la population?

Recommandation 2

Nous demandons au gouvernement de démontrer et d'expliquer le bien-fondé de sa réforme de la gouvernance scolaire en s'appuyant sur des recherches et des données probantes, entre autres en ce qui a trait au droit de tout citoyen de siéger au sein d'un éventuel conseil d'administration.

De plus, comme le Projet de loi 40 n'est pas appuyé par des recherches en matière de gouvernance qui favorise la réussite éducative, nous sommes aussi en droit de nous demander si les éventuels conseils d'administration assureront :

- une meilleure gouvernance de l'éducation qui contribuerait à la vitalisation de nos régions?
- une meilleure prise de décisions dans les intérêts des élèves et visant leur réussite?
- une meilleure persévérance scolaire chez nos élèves?

⁸ Rappelons que le Projet de loi 40 prévoit que le directeur général, le seul employé du conseil d'administration, agira aussi comme directeur du scrutin.

- un meilleur service de formation auprès des entreprises ?

Dans nos milieux, particulièrement dans la Baie-des-Chaleurs, aux Îles-de-la-Madeleine et sur la Côte-Nord, les institutions francophones et anglophones se côtoient et certaines même cohabitent comme à Bonaventure et à Gaspé. Comment deux processus de nomination différents peuvent-ils avoir le même niveau de légitimité pour des populations imbriquées les unes dans les autres? Nous devons probablement attendre la réponse des tribunaux pour comprendre.

Les commissaires représentent différents milieux qui sont souvent très différents et très éloignés les uns des autres. Ce fait favorise leur **indépendance** entre eux et avec les dirigeants de la commission scolaire. Quant à l'indépendance des membres nommés parmi le personnel au conseil d'administration, l'IGOPP soulève le même questionnement que nous avons aussi soulevé en 2016 et qui mérite toute votre attention notamment en ce début de période de négociations collectives:

« La présence d'employés au sein du conseil scolaire nous inquiète aussi. Non pas que nous ne reconnaissons pas leur compétence et l'importance de leur point de vue ; au contraire, nous souhaitons que leur expertise soit valorisée au sein des instances décisionnelles des écoles. Cependant, il y a des risques de dérives et conflits d'intérêts qui pourraient mettre en opposition les intérêts individuels et le bien commun. Il y a un risque de confusion des rôles. »⁹(page 10) et

« Le concept d'une représentation au conseil d'autres parties prenantes que les actionnaires soulèvent des questions d'indépendance et de légitimité. Comment, par exemple, pourrait-on convaincre les autres parties prenantes que des représentants des travailleurs seront solidaires de décisions du conseil ayant des répercussions négatives pour les travailleurs ? Comment choisir des représentants de certaines parties prenantes qui soient légitimes auprès d'elles et également légitimes pour les autres parties prenantes ? » (page 18)¹⁰

⁹ Mémoire de la Commission scolaire des îles, présenté le 5 avril 2016 et portant sur le Projet de loi 86.

¹⁰ <https://igopp.org/dindependant-a-legitime-et-credible-le-defi-des-conseils-dadministration/>

Toujours selon l'IGOPP,

La crédibilité d'un conseil s'apprécie par les réponses données aux questions suivantes :

- *La direction estime-t-elle que le conseil comprend les enjeux stratégiques et les tenants et aboutissants des décisions ?*
- *Les membres de l'équipe de direction estiment-ils que les discussions menées avec le conseil sont fructueuses et stimulantes, font ressortir de nouveaux points de vue et ajoutent de la valeur au processus décisionnel ?*
- *La direction se sent-elle en confiance avec le conseil et le conseil avec la direction ? (page 22)¹¹*

Le réel lien de confiance entre les élus et les gestionnaires s'établit avec le temps et après avoir reçu des explications claires et satisfaisantes à leurs multiples questions. La rigueur et la transparence de la direction générale permettent la création de ce lien de confiance entre les commissaires et les gestionnaires.

Pour notre part, dans nos dix commissions scolaires, nous pouvons affirmer que les trois grands principes de gouvernance sont respectés et que nos commissaires veulent poursuivre leur engagement scolaire.

ÉCONOMIE DE COÛT SELON LE PROJET DE LOI 40

Le projet de loi actuel prévoit abolir les élections scolaires pour économiser, selon les dires du ministre, 11,3 M\$ par année. Est-ce que cette économie sera revue à la baisse après avoir pris en compte les coûts reliés aux élections scolaires prévues aux deux ans dans le Projet de loi 40 afin de permettre la rotation des membres? Après les dépenses inutiles associées à la mise à jour de la raison sociale sur la papeterie, les cartes professionnelles, les sites web et l'affichage des écoles?

¹¹ <https://igopp.org/dindependant-a-legitime-et-credible-le-defi-des-conseils-dadministration/>. Nous avons modifié la présentation du texte pour faciliter sa lecture.

S'il y a économie, celle-ci correspondra au plus à une fraction de poste dans chacune de nos commissions scolaires. Avec la pénurie de main-d'œuvre accentuée par notre éloignement des grands centres urbains, il est illusoire de croire que nous pourrions pourvoir ces postes. L'effort de recrutement à l'extérieur du Québec et l'investissement devraient être plus substantiels afin de nous permettre d'offrir en quantité suffisante les services professionnels dans nos écoles répartis sur l'ensemble de nos territoires.

Si un modèle de gouvernance avec conseil d'administration convient bien aux écoles privées ou aux cégeps, c'est, selon nous, parce qu'ils n'ont pas **l'obligation de formation de toute la population** comme c'est le cas pour les commissions scolaires et c'est parce qu'ils gèrent un nombre très limité de bâtiments, contrairement à nous. Ces différences ne sont pas négligeables notamment dans la gestion, mais aussi dans la gouvernance des institutions.

SUBSIDIARITÉ, ENCADREMENTS, REDDITION DE COMPTES ET BUREAUCRATIE

Selon le Larousse, les principes sous-jacents à la subsidiarité sont des principes de délégation verticale des pouvoirs. S'il y a délégation d'un pouvoir, le délégant en indique les conditions et les limites. Tout délégataire a le devoir d'informer le délégant des gestes qui ont été posés dans le cadre de ce pouvoir délégué, c'est-à-dire qu'il doit rendre des comptes.

La Loi sur l'instruction publique précise les fonctions et pouvoirs délégués à chaque instance. Ainsi, chacune de ces instances doit faire une reddition de comptes notamment par la publication de son rapport annuel, mais aussi en passant par un ensemble de directives ou de demandes échelonnées au cours de l'année. Certaines sont inscrites dans des calendriers d'opérations annuelles, d'autres arrivent à l'improviste comme les directives d'analyse d'eau en lien avec le plomb, d'ajout de 5 minutes aux deux récréations sans égard aux impacts sur le transport ou encore celle pour nous rappeler de fermer les écoles, car il y aura une tempête le lendemain. Nous estimons actuellement à :

- Entre 160 et 200 demandes par année par CollecteInfo;
- Environ 2 à 3 courriels par jour de divers intervenants du ministère, dont :
 - Courriels des sous-ministres;
 - Courriels du Conseil du Trésor;
 - Courriels concernant les ressources matérielles;
 - Courriels en lien avec la formation professionnelle et la formation générale des adultes;
 - etc.

Souvent pour répondre adéquatement à ces demandes ou à ces redditions de comptes, il faut interpeller les directions d'établissement, ce qu'ils appellent, à tort, des « demandes de la commission scolaire ». Qu'on le veuille ou non, la reddition de comptes pointue sur une multitude d'éléments délégués engendre une bureaucratie importante que seuls le ministre et son sous-ministre peuvent réduire. Les gestionnaires de la commission scolaire utilisent au maximum les informations contenues dans les systèmes informatiques développés par la GRICS et cela avant même de solliciter les directions dans leurs établissements. Ces demandes à répétition sont d'autant plus lourdes dans nos petites commissions scolaires, car nous avons moins de personnel pour y répondre ou encore ces personnes occupent plusieurs fonctions. À titre d'exemple, à la Commission scolaire des Îles, la directrice des ressources financières est aussi responsable du transport scolaire et de l'approvisionnement. La directrice des services éducatifs est aussi directrice des technologies de l'information.

Recommandation 3

Comme la bureaucratie provient essentiellement des demandes ministérielles, nous recommandons au ministre d'identifier les redditions de comptes essentielles à la réalisation de son mandat gouvernemental et d'accepter d'éliminer les autres.

C'est une illusion de croire qu'en mettant fin aux commissions scolaires qu'il y aura moins de bureaucratie.

DONNER À CEUX QUI CONNAISSENT LES ENFANTS PAR LEUR NOM PLUS DE POUVOIRS. VRAIMENT ?

Ceux qui connaissent les élèves par leur nom sont les enseignants et les orthopédagogues, le personnel de soutien, les employées du service de garde, les professionnels et, bien sûr, la direction de l'école. Certains élèves sont connus des intervenants pour leur implication dans l'école, d'autres pour leurs comportements inappropriés et d'autres par leurs difficultés d'apprentissage.

Mais sont-ils les seuls à connaître les élèves par leur nom dans nos milieux? Par exemple, certains élèves sont aussi connus par le service du transport scolaire et d'autres par les conseillers pédagogiques en adaptation scolaire. Certains parents sont connus par le secrétaire général responsable des plaintes ou par la direction des Services éducatifs notamment au printemps durant la période de l'organisation de l'année suivante. Comme **nos communautés sont petites et solidaires**, les commissaires aussi connaissent des élèves et leurs parents par leur nom.

Dans nos milieux, la connaissance des élèves n'est pas une exclusivité du personnel de l'école.

Le système éducatif public est tellement encadré et normé par le ministère que les gains en termes de pouvoir décisionnel pour l'école resteront limités. Par exemple, choisir l'option en arts offerte à l'école est limité par l'obligation faite par la loi d'une utilisation efficace des ressources humaines, c'est-à-dire l'utilisation dans un premier temps du personnel permanent au sein de la commission scolaire.

La seule personne qui augmente réellement son pouvoir dans le Projet de loi 40 est celle qui occupera le poste de ministre, c'est-à-dire celle située la plus loin de l'élève. En effet, le ministre se donne le pouvoir, par exemple, de regrouper des services, d'imposer des objectifs, des cibles administratives, organisationnelles ou de fonctionnement, de s'ingérer dans la profession enseignante, etc.

CONCLUSION

Les plans stratégiques visent à donner une vision à long terme aux gestionnaires. Celui du ministère de l'Éducation pour la période 2017-2022 dit :

« L'éducation est non seulement une priorité du Gouvernement du Québec, elle est aussi au cœur de la société québécoise. Cette priorité ne peut se matérialiser sans être portée par l'ensemble des citoyennes et des citoyens, des institutions et organisations publiques et des entreprises. L'éducation est une valeur qui doit s'incarner dans leurs choix et leurs décisions. Valoriser l'éducation, c'est valoriser le système éducatif et les personnes qui y travaillent quotidiennement. »
(page 39)¹²

Force, pour nous, de constater que si l'éducation est au cœur de la société québécoise, il reste trois années au ministre pour nous le démontrer, par la valorisation de tout le personnel qui œuvre au sein du système éducatif.

Recommandation 4

Nous recommandons au ministre d'utiliser les trois prochaines années prévues au Plan stratégique de son ministère pour travailler de façon non partisane et de façon collaborative avec tous les intervenants du milieu afin qu'ensemble nous trouvions le mode de gouvernance adapté qui soutiendra le mieux la persévérance scolaire, la réussite des élèves, la vitalité des milieux et l'occupation du territoire.

¹² https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/plan-strategique/plan_strat_2017-2022.pdf?1554139231

Recommandation 5

Nous demandons à tous les élus de l'Assemblée nationale d'exiger de l'actuel gouvernement, élu que par 24 % des électeurs inscrits, qu'il expose clairement à la population les fondements sur lesquels il se base pour abolir un palier de démocratie régionale qui travaille conjointement avec les municipalités à la vitalisation et l'occupation du territoire.

Afin de s'assurer qu'il ne subsiste aucune ambiguïté sur notre position, nous réaffirmons que nous considérons le Projet de loi 40 :

- antidémocratique s'il y a une abolition sans autre effort pour augmenter le taux de participation ou sans consultation auprès de toutes les personnes qui se voient retirer le droit de vote;
- fait preuve de précipitation, car il élimine, sans réelle réflexion collective, un gouvernement local qui travaille politiquement et activement à l'occupation du territoire et à la vitalisation des milieux par l'éducation;
- ne contribue aucunement à l'amélioration de la réussite des élèves.

Advenant que le gouvernement actuel agisse en toute sagesse en retirant le Projet de loi 40 au cours des prochaines semaines, nous serions heureux de travailler avec lui afin de contribuer positivement à l'amélioration et à la mise en place d'une gouvernance scolaire qui favoriserait la persévérance et la réussite des élèves de nos milieux.

Il nous semble bien plus urgent et important pour le développement futur de notre société que le ministre consacre, dès maintenant, temps et énergie à la préparation du Québec de demain plutôt que de jouer dans des structures scolaires qui fonctionnent somme toute assez bien.

À la vitesse que le monde de l'emploi évolue, ne serait-il pas plus pertinent de moderniser les régimes pédagogiques, de revoir les programmes de formations professionnelles et leur répartition sur le territoire afin que toutes les régions du Québec soient en mesure de relever les défis de demain ?

Nous vous remercions à l'avance de toute l'attention que vous porterez à nos propos.

ANNEXE 1

Le tableau ci-dessous présente l'état de situation pour le Bas-Saint-Laurent lors des élections scolaires de 2014. Le taux moyen de participation est calculé seulement pour les circonscriptions où il y a eu élection.

ÉLECTIONS SCOLAIRES 2014 - BAS-SAINT-LAURENT

| Commission scolaire | POSTE DE PRÉSIDENT | | | POSTES DE COMMISSAIRE | | | Taux participation moyen |
|---------------------|--------------------|----------|----------------|-----------------------|----------|----------------|--------------------------|
| | Acclamation | Élection | Aucun candidat | Acclamation | Élection | Aucun candidat | |
| Kam-Loup | 1 | | | 3 | 6 | | 14% |
| Fleuve-et-Lacs | 1 | | | 6 | 5 | | 25% |
| Phares | | 1 | | 3 | 6 | | 9% |
| Monts-et-Marées | 1 | | | 7 | 3 | | 15% |

Il y a eu des élections pour 21 postes sur 45, c'est-à-dire pour 47 % des postes à pouvoir dans le Bas-Saint-Laurent.

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2017 - BAS-SAINT-LAURENT

| Commission scolaire | MRC | POSTE DE MAIRE | | | POSTES DE CONSEILLER | | |
|---------------------|---------------|----------------|-----------|----------------|----------------------|-----------|----------------|
| | | Acclamation | Élection | Aucun candidat | Acclamation | Élection | Aucun candidat |
| Kam-Loup | Kam | 20 | 5 | 0 | 80 | 18 | 4 |
| | RDL | 6 | 7 | 0 | 57 | 76 | 0 |
| | Total: | 26 | 12 | 0 | 137 | 94 | 4 |
| Fleuve-et-Lacs | Témis | 13 | 6 | 0 | 79 | 31 | 4 |
| | Basques | 8 | 3 | 0 | 56 | 8 | 2 |
| | Total: | 21 | 9 | 0 | 135 | 39 | 6 |
| Phares | Riki-Neige | 4 | 5 | 0 | 35 | 24 | 0 |
| | Mitis | 7 | 9 | 0 | 57 | 36 | 3 |
| | Total: | 11 | 14 | 0 | 92 | 60 | 3 |
| Monts-Marées | Matapédia | 12 | 6 | 0 | 76 | 27 | 5 |
| | Matanie | 3 | 7 | 1 | 44 | 22 | 0 |
| | Total: | 15 | 13 | 1 | 120 | 49 | 5 |

Le taux de participation ne peut être compilé de façon identique, car dans certaines municipalités les électeurs votent pour tous les postes de conseillers tandis que dans d'autres municipalités les électeurs ne votent que pour un seul poste. Autre remarque, il y a eu des élections pour 290 postes sur 866, c'est-à-dire 33 % des postes à pourvoir.

ANNEXE 2

RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

Nous recommandons au ministre de l'Éducation de surseoir à l'abolition des commissions scolaires et des élections scolaires pour tenir simultanément des élections conjointes avec le secteur municipal.

Recommandation 2

Nous demandons au gouvernement de démontrer et d'expliquer le bien-fondé de sa réforme de la gouvernance scolaire en s'appuyant sur des recherches et des données probantes, entre autres en ce qui a trait au droit de tout citoyen de siéger au sein d'un éventuel conseil d'administration.

Recommandation 3

Comme la bureaucratie provient essentiellement des demandes ministérielles, nous recommandons au ministre d'identifier les redevances essentielles à la réalisation de son mandat gouvernemental et d'accepter d'éliminer les autres.

Recommandation 4

Nous recommandons au ministre d'utiliser les trois prochaines années prévues au Plan stratégique de son ministère pour travailler de façon non partisane et de façon collaborative avec tous les intervenants du milieu afin qu'ensemble nous trouvions le mode de gouvernance adapté qui soutiendra le mieux la persévérance scolaire, la réussite des élèves, la vitalité des milieux et l'occupation du territoire.

Recommandation 5

Nous demandons à tous les élus de l'Assemblée nationale d'exiger de l'actuel gouvernement, élu que par 24 % des électeurs inscrits, qu'il expose clairement à la population les fondements sur lesquels il se base pour abolir un palier de démocratie régionale qui travaille conjointement avec les municipalités à la vitalisation et l'occupation du territoire.